

ENGAGEMENT À EFFECTUER UNE PÉRIODE À TEMPS COMPLET POUR LES ENSEIGNANTS SOLLICITANT UN TEMPS PARTIEL À 80% AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

La quotité de 80 % ne permet pas d'obtenir un nombre hebdomadaire entier de demi-journées. Elle est donc nécessairement organisée dans un cadre annualisé.

ORGANISATION DU 80% ANNUALISÉ

80% = 1 jour libéré par semaine + période à temps complet à définir (cf. Annexe 4 : calendrier des 36 semaines scolaires travaillées en 2021/2022)

Durant ces jours supplémentaires j'effectuerai des missions de remplacement dans ma circonscription. Je pourrai ainsi prétendre à des Indemnités de Sujétions Spéciales de Remplacement (ISSR) si mes missions de remplacement ne sont pas réalisées dans mon école de rattachement (cf. Fiche de procédure relative à l'« indemnité de sujétions spéciales de remplacement » sur le site de la DSDEN du Val-d'Oise : <http://www.ac-versailles.fr/dsden95/> → « Personnels enseignants du 1^{er} degré » → « Éléments de gestion financière » → « Fiche 4 »)

IDENTITÉ DU DEMANDEUR :

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : **Mail :**

GRADE : Instituteur

Professeur des écoles

AFFECTATION ACTUELLE :

Titre définitif

Titre provisoire

ÉTABLISSEMENT DE RATTACHEMENT :

Type : École élémentaire

École maternelle

Autre : (collège, EREA...)

Nom de l'établissement/commune et circonscription :

FONCTION(S) EXERCÉE(S) (directeur, adjoint, remplaçant...):

Engagement de l'enseignant à réaliser le nombre de jours complémentaires* dus

(*ce nombre de jours complémentaires vous sera communiqué à vous ainsi qu'à votre IEN par la DGI de la DSDEN du Val-d'Oise)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de l'attribution de mon temps partiel à 80% au cours de l'année scolaire 2021/2022. En conséquence je m'engage à réaliser le nombre de jours complémentaires dus aux dates déterminées ci-dessus par mon IEN.

Signature de l'enseignant,

Fait à, le

Signature de l'IEN de circonscription,

Fait à, le